

Nous faisons une fois de plus, appel à tous nos amis. Le passage à la parution hebdomadaire sur 4 pages était nécessaire pour nous permettre de mieux répondre aux besoins d'expression de notre politique révolutionnaire.

Il était non moins nécessaire, comme réplique à la répression qui s'acharne sur nous, avec l'espoir de nous réduire au silence.

Mais il représente un effort très lourd pour nos finances.

Les divers procès, déjà engagés contre nous, coûtent également très cher. D'autres instructions sont en cours. Des condamnations ont été prononcées, aux lourdes conséquences financières. D'autres peuvent l'être. Il nous faut, très vite :

DES ABONNEMENTS, DES SOUSCRIPTIONS !



PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)
REDACTION ADMINISTRATION :
5, Rue de Charonne, PARIS (XI^e). Tél.: ROQ. 69-52

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE
ABONNEMENTS : 1 an : 800 F.; 6 mois : 400 F.; 3 mois : 225 F.
C.C.P. Société de Presse, Édition et Librairie 6032-01 Paris

DECLUS
vote pour
BOURGÈS

Non contents d'avoir voté à Mollet-Lacoste ces pouvoirs spéciaux qu'aujourd'hui, avant même qu'un nouveau vote intervienne, Bouges-Lacoste peuvent continuer à utiliser contre le peuple algérien, voilà que les députés du P.C.F. viennent de s'empresser de sauver Bourges, en votant, le 18 Juin, le projet gouvernemental d'ordre du jour à l'Assemblée Nationale qui, autrement, aurait été repoussé.

BOURGÈS fait payer les pauvres
Pour briser l'engrenage de la guerre et de la misère
préparerons une action d'ensemble de LA CLASSE OUVRIÈRE

Si le gouvernement Guy Mollet vient de ses échecs et semblait y trouver des raisons supplémentaires de durer, son successeur, le gouvernement Bourges-Mathoury, semble, pour sa part, devoir son existence au fait que personne ne lui manifeste grande confiance.

grand monde, en effet. Si l'on excepte Bourges lui-même et sans doute Guy Mollet qui n'est que dans l'actuel cabinet, la préparation de son retour, il n'y a guère d'hommes politiques à croire que le nouveau ministre se montre bien efficace. Ni les indépendants, pour qui il ne s'agit que d'un gouvernement de transition, ni ceux qui son-

gent à un véritable règlement du problème algérien dont ils pourraient peut-être s'attribuer le mérite comme Mitterrand ou même Edgar Faure, n'espèrent rien de ce gouvernement. Il y a d'ailleurs à ce sujet une différence certaine avec le précédent gouvernement dont le cabinet Bourges est pourtant le fidèle continuateur sur la plupart des terrains. C'est la liberté bien plus grande, et la sévérité aussi, avec laquelle l'action de ce gouvernement est jugée par les hommes politiques et la presse. Certes, on continue à voter pour lui, mais cela n'empêche plus que l'on clame ses écarts. Il y a là une expansion, secondaire peut-être mais non sans importance, du mépris de la classe française, du rapprochement des inévitables échéances.

ANGLAIS : le syndicat des électriciens condamne Kadar-le-bourreau

Peter Fryer dont les lecteurs de la « V » ont déjà pu apprécier les qualités de journaliste révolutionnaire est maintenant le correspondant régulier de notre hebdomadaire en Grande-Bretagne. Peter Fryer mérite qu'on le présente à ses compatriotes de cette terre. Il est âgé aujourd'hui de trente ans, est à quinze ans dans le mouvement révolutionnaire. Peter Fryer rejoignit les rangs du parti communiste de Grande-Bretagne. Depuis 1948 il travaille pour le quotidien de ce parti, le Daily Worker. Il était de ceux qui espèrent trouver dans l'Union Soviétique une organisation capable de mener les ouvriers à la victoire. Il n'était pas de ceux qui font aujourd'hui le jeu de la bourgeoisie anglaise et placent leur organisation au-dessus de la classe ouvrière, se refusant à la quitter par « fidélité » lorsqu'ils s'aperçoivent qu'elle n'est pas une organisation révolutionnaire.

L'ÉVÈNEMENT le plus important de la semaine en Grande-Bretagne est la manifestation de solidarité des travailleurs hongrois faite par les travailleurs hongrois à l'égard des travailleurs anglais électriciens à l'occasion du Congrès annuel de leur syndicat, depuis des années dirigé par les socialistes.

Par Peter FRYER

Le compte de l'état d'esprit des délégués, pris à la lutte, et tirent sur pour amortir le choc. Ils allèrent jusqu'à tenir la discussion sur la Hongrie au cours d'une séance à huis-clos, ce qui était à la fois sans précédent et attendu.

lade de travailleurs à Poznan et du retard apporté à toute protestation au sujet de l'intervention des troupes soviétiques contre la révolution ouvrière hongroise.

Et au cas où cela n'eût pas paru assez clair et définitif, les délégués approuvèrent à une large majorité — par un vote à main levée, car la Présidence craignait visiblement d'avoir à réviser les mandats — une résolution condamnant « la brutale pression des forces armées soviétiques contre le peuple hongrois » et ajoutant :

« Nous réclamons le retrait de Hongrie de toutes les forces soviétiques, à moins que leur présence ne soit acceptée par un gouvernement librement élu par le peuple hongrois. Nous affirmons notre soutien à la lutte du peuple hongrois pour obtenir un gouvernement de son choix, indépendant de toute intervention extérieure. Nous demandons également la libération de tous ceux qui ont été emprisonnés ou déportés pour leur participation à la lutte du peuple hongrois pour un indépendance ».

(SUITE DE LA PAGE 3)



« Ne croyez-vous pas, cher ami, qu'il serait grand temps de proclamer que la France est l'Algérie et d'y appliquer les pouvoirs spéciaux ? »

Après le massacre de MELOUZA deux méthodes, deux politiques

Le massacre de Melouza a jeté une lumière brutale sur les méthodes et les objectifs politiques opposés poursuivis par le Mouvement National Algérien, d'une part, par le F.L.N., d'autre.

Les leçons en revêtent une immense importance, quant aux forces vives et à la nature de la révolution algérienne. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir. Pour aujourd'hui nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits des analyses remarquables parues sur ce problème dans le bulletin hebdomadaire « Inter-Afrique Presse », édité par Claude Gérard. Ces textes caractérisent les méthodes opposées dont nous venons de parler, et montrent aussi qu'il, malheureusement, Melouza n'est pas un événement isolé, mais le dernier en date d'une liste d'événements homogènes poursuivant les mêmes buts.

Il était donc logique d'aboutir au drame de Melouza. Ce n'est une tragédie surprise que pour ceux qui n'ont pas suivi le déroulement de l'insurrection algérienne depuis 1954.

Le F.L.N. et le M.N.A. poursuivent deux buts différents : le premier, obtenir un gouvernement algérien F.L.N. qui permettra de « soumettre » entièrement l'Algérie au F.L.N. Le second, des élections libres pour désigner une Constituante algérienne. C'est à tout cela qu'il convient de réfléchir en recherchant les causes du drame de Melouza.

sement les ouvriers agricoles et comme ceux-ci refusant de participer à des attentats en ville, à Relizane, le chef leur fit tirer les poignets derrière le dos à l'aide de corcelles et de foulaux et, pendant qu'un autre rebelle éclairait cette scène à la lueur de bougies, froidement, à l'aide d'un pistolet de grand calibre, celui qui semblait être le chef tira une balle dans la tête de chacun des hommes lâchés, les laissant pour morts. Plus les bandits se dirigèrent vers la ferme où ils mirent le feu.

Une protestation a été adressée immédiatement au préfet. Un meeting de protestation est en préparation. Les travailleurs de ce pays ne désirent pas privar d'une de leurs libertés les plus essentielles, d'une liberté chèrement conquise : la liberté de réunion. Les prisonniers de Loos, eux, ont interrompu leur grève de la faim, à la demande de leurs avocats, en attendant le résultat des démarches que font actuellement ceux-ci auprès du ministre de la Justice.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

« Je n'oublie pas » reconstruit » ce qui s'est passé, ce serait toute l'histoire de l'insurrection qu'il faudrait retracer.

Au congrès de la C. G. T. Ce qu'omet un rapport fleuve

A U moment où nous écrivons, le 31^e Congrès de la C.G.T. a commencé ses travaux avec le rapport de Benoit Frachon. Le secrétaire général a dit beaucoup de choses dans son exposé-fleuve, mais il a, en fait, omis de répondre aux problèmes essentiels...

Il affirme, à juste titre, que le problème essentiel c'est le programme. Bien. Il propose une revendication de 146 francs de l'heure, soit vingt francs d'augmentation horaire et le minimum vital à 22.000 francs par mois...

Plusieurs dizaines de milliers de francs au sommet, mille ou deux mille francs à la base. (Car les 4.000 francs revendiqués représentent un maximum: Frachon négocie sur des bases « vitales » dont il a le secret, en acceptant de diminuer ses prétentions.) Il a aussi émis quelques autres observations...

Le silence était préférable et on le comprend. C'est néanmoins sur les problèmes de l'unité et de la démocratie syndicale que Frachon expose le plus clairement les revendications. Il déclare: « Le droit de grève est la base de la liberté d'exprimer son opinion et de la défendre, les statuts de la C.G.T. garantissent... »

En pratique, cela revient à n'autoriser que la seule constitution de la Fédération. Elle est établie sur la base d'un contrôle absolu de l'appareil de la C.G.T. à tous les échelons et dans tous les domaines.

Même l'abandon des succès de l'organisation revendiqués par le secrétaire général pour la C.G.T., dans son discours-fleuve ne peut changer ce fait. La C.G.T. devient chaque jour davantage une organisation sans vie, sans aucune participation de la base à l'activité syndicale, sans assemblée générale, sans congrès démocratique, en un mot un squelette — est malgré le maintien de son ossature « électorale ».

Pierre LAMBERT.

Fonction publique: De l'inaction à l'Unité Syndicale?

T ROIS secrétaires d'importantes organisations syndicales de tendances différentes viennent de signer un appel en faveur de la construction d'une Centrale Syndicale, Unique et Démocratique. Ce n'est pas par hasard si ces trois responsables sont tous des dirigeants de la Fonction Publique (Lapeyre, Travaux publics et transports; F.O.; Forestier, Syndicat National des Instituteurs autonomes; Paret, Syndicat National des Instituteurs; G. D.), secteurs où l'absence de Front unique face à l'Etat, les oppositions — nées de la dépendance de diverses directions à l'égard de la S.P.I.O. ont été déplorables.

Quo document des Fédéraux, quoque venant bien tardivement et bien longtemps après que des efforts de ce genre aient été conduits, avec persévérance, par les militants unitaires et notamment ceux édités par « L'Unité Syndicale », n'en est pas moins positif. Ces responsables « Fédéraux » ont aujourd'hui une très importante occasion de lever les doutes que leur long silence pouvait laisser planer sur le caractère de leur appel dans l'esprit des travailleurs de la Fonction Publique... et des autres. Qu'ils reviennent avec énergie, publiquement (on s'appuyant sur cette opinion démocratique) à l'occasion de leur prochain congrès dans les Syndicats).

RECULÉFACTIF...

L' HUMANITE » de vendredi dernier 14 juin donnait une information dans la rubrique « Luttes et succès » selon laquelle les travailleurs de chez Genève à Ivry, le jeudi 13 juin, avaient effectué un débrayage de deux heures pour demander une augmentation de salaire de 15 francs et une prime de vacances de 5.000 francs.

Cette information était d'autant plus surprenante que les travailleurs — n'avaient jamais débrayé, — Le samedi, pas de rectificatif. Le lundi, pas de rectificatif. Mais ce même lundi, dans la rubrique « Luttes et succès », une brève information disait que les ouvriers de chez Chauvin avaient, le jeudi 13 juin, débrayé pour 15 francs d'augmentation de l'heure et 5.000 francs de prime de vacances.

Le lecteur de « L'Humanité » ne saura pas que les travailleurs de chez Genève n'ont pas débrayé. Mais, il croira que les travailleurs de chez Chauvin ont débrayé comme les travailleurs de chez Genève.

Il ne saura pas la vérité, car la vérité sur Genève est que les travailleurs de cet établissement, sur proposition d'un ouvrier troyais, ont débrayé à l'unanimité de deux revendications particulièrement importantes: — Le minimum vital à 45.000 fr. par mois. — UNE AUGMENTATION EGALE POUR TOUS DE 10.000 FR. PAR MOIS.

LA VERITE C.I.T.

Dix mille francs Égaut pour Tous

L e jeudi 6 débrayage à la C.I.T. pour les 40 heures sur les jours fériés. Débrayage suivi par la majorité du personnel qui s'est retrouvé pendant plus d'une heure dans la salle de la Direction.

Recommencer pour recevoir toujours un refus. Le directeur nous le répète: « Ce n'est pas votre affaire, c'est celle de la Direction. »

Au début de l'année, divers ateliers, les maquettes Emery, les râteliers, les lisses, les contrôleurs ont obtenu, à la suite de débrayages, des augmentations partielles. Les revendications particulières telles que la diminution des cadences.

Aujourd'hui, avoir tous les jours fériés payés, c'est la revendication commune à tous les horaires. Avoir une augmentation égale pour tous de 10.000 francs par mois est la revendication commune de tout le personnel. C'est donc tous ensemble que nous devons raviver la lutte sous notre propre contrôle.

Le débrayage de jeudi dernier n'a dû être que le point de départ de notre lutte pour le paiement de tous les jours fériés et pour une augmentation uniforme de 10.000 francs par mois pour tous.

n'avaient jamais revendiqué 15 francs d'augmentation de l'heure, — venaient de recevoir une prime de 6.300 francs pour les vacances. Quelques ouvriers, à qui il avait été fait part de cette « information », s'en indignèrent. L'un d'eux alla trouver le délégué pour le lui dire. Le délégué dit que c'était une erreur, qu'il ne s'agissait pas des Etablissements Genève mais Chauvin, et qu'un rectificatif serait publié.

Un moment précisément on se tient devant comme un marteau, à savoir à Ivry le XXXI^e Congrès de la C.G.T., dans cette bonne ville d'Ivry, Congrès qui ne manquera pas d'adopter dans des années par Marrane, ter comme mois d'ordre revendicatifs le seul syndicat C.G.T. qui s'est tations hiérarchisées.

LES PROGRES DU ROUSSINISE

NOUS poursuivons dans ce numéro le compte rendu du procès en atteinte à la sûreté de l'Etat intenté, en vertu de l'article 80 du Code pénal, à P. Lambert, D. Renard, G. Bloch et S. Just pour les articles publiés par « La Vérité » contre la guerre d'Algérie du 1^{er} novembre 1954 au 31 décembre 1955. Le début de ce compte rendu a paru dans le n° 462 de « La

Déclaration de Pierre LAMBERT

de poursuites contre nous. J'en suis parfaitement convaincu. Si je comprends bien l'accusation, La Vérité fait de la propagande en publiant des communiqués du M.N.A., le rapport des journaux quotidiens et hebdomadaires de toutes tendances, font de l'information en accordant dans la déclaration que j'ai faite au début de l'audience. Je voudrais préciser que le pseudonyme de Lambert est le mien depuis l'occupation, d'une époque où, il m'a fait impossible d'échapper à la police autrement que sous une fausse identité.

La presse a publié des extraits du manifeste du M.N.A. condamnant le massacre en omettant soigneusement toute série de passages, ce qui en dénature le sens dans une large mesure. Nous devons nous en rendre compte. N'est-il pas de publier intentionnellement ce qui est de l'information objective ?

Dans la métropole, comme dans les colonies, de Philippines à Saint-Pierre et Miquelon, les opprimés mènent un même combat contre le même ennemi.

Ce numéro de La Vérité est consacré à Nantes, au cours de laquelle 20.000 grévistes manifestèrent pacifiquement l'heure dans nos relations avec l'Algérie. Nantes, le 19 septembre 1956, jour de la grève des ouvriers de la Direction, perdu la vie de ce fait. J'étais dirigeant à cette époque, et mes amis, Clemenceau, M. l'Avocat général souscrivirent à cette démission. Je suis un délégué syndical qui a été nommé à Paris, le Président du Conseil de l'Union Française, et j'aurais déclaré: « Mais nous rendez

Déclaration de Daniel RENARD

Je suis inculte d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, en vertu de l'article 80 du Code pénal. C'est le droit du Ministère Public d'accuser et de poursuivre quiconque mérité que ce soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie de territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

Or, je voudrais soumettre à l'appréciation de la Cour un document important relatif à cette question. Il s'agit du pacte franco-ivoirien, plus exactement du traité d'amitié et d'association entre la République française et le royaume du Laos signé à Paris le 22 octobre 1953 entre M. Vincent Auriol, Président de la République Française, et le roi du Laos.

Avant de citer quelques passages du discours prononcé par le Président de la République, je voudrais rappeler que, avant la signature de ce traité, le Laos faisait partie intégrante de l'Indochine française, et que les représentants au sein de l'Assemblée Nationale ont été considérés comme un territoire qui s'exerçait l'autorité de la France.

Dans l'allocution qu'il prononça à la cérémonie de la signature du traité franco-ivoirien, M. Vincent Auriol déclara: « Par ce traité, nous avons voulu venton franco-ivoirienne, nous venons de consacrer, après de libres débats, l'association entre la République française et le royaume du Laos. Ce traité est un acte de coopération internationale, et nous sommes heureux de constater que ce traité a été ratifié par le Parlement. »

Bibliothèques

Les gardiens-magasiniers des Bibliothèques Nationales et Universitaires de Paris, en grèves à tournantes et « surprises » depuis six mois avaient décidé à la quasi unanimité (une dizaine de voix s'étant comptées contre ou abstenu) de poursuivre la grève lorsque est tombé le gouvernement. Les propositions des Bibliothèques de la Direction des Bibliothèques de Paris, en grèves à tournantes et « surprises » depuis six mois avaient décidé à la quasi unanimité (une dizaine de voix s'étant comptées contre ou abstenu) de poursuivre la grève lorsque est tombé le gouvernement. Les propositions des Bibliothèques de la Direction des Bibliothèques de Paris, en grèves à tournantes et « surprises » depuis six mois avaient décidé à la quasi unanimité (une dizaine de voix s'étant comptées contre ou abstenu) de poursuivre la grève lorsque est tombé le gouvernement.

LES PROGRES DU ROUSSINISE

NOUS poursuivons dans ce numéro le compte rendu du procès en atteinte à la sûreté de l'Etat intenté, en vertu de l'article 80 du Code pénal, à P. Lambert, D. Renard, G. Bloch et S. Just pour les articles publiés par « La Vérité » contre la guerre d'Algérie du 1^{er} novembre 1954 au 31 décembre 1955. Le début de ce compte rendu a paru dans le n° 462 de « La

Déclaration de Daniel RENARD

Je suis inculte d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, en vertu de l'article 80 du Code pénal. C'est le droit du Ministère Public d'accuser et de poursuivre quiconque mérité que ce soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie de territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

Or, je voudrais soumettre à l'appréciation de la Cour un document important relatif à cette question. Il s'agit du pacte franco-ivoirien, plus exactement du traité d'amitié et d'association entre la République française et le royaume du Laos signé à Paris le 22 octobre 1953 entre M. Vincent Auriol, Président de la République Française, et le roi du Laos.

Avant de citer quelques passages du discours prononcé par le Président de la République, je voudrais rappeler que, avant la signature de ce traité, le Laos faisait partie intégrante de l'Indochine française, et que les représentants au sein de l'Assemblée Nationale ont été considérés comme un territoire qui s'exerçait l'autorité de la France.

Dans l'allocution qu'il prononça à la cérémonie de la signature du traité franco-ivoirien, M. Vincent Auriol déclara: « Par ce traité, nous avons voulu venton franco-ivoirienne, nous venons de consacrer, après de libres débats, l'association entre la République française et le royaume du Laos. Ce traité est un acte de coopération internationale, et nous sommes heureux de constater que ce traité a été ratifié par le Parlement. »

Déclaration de Daniel RENARD

Je suis inculte d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, en vertu de l'article 80 du Code pénal. C'est le droit du Ministère Public d'accuser et de poursuivre quiconque mérité que ce soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie de territoires sur lesquels cette autorité s'exerce.

Or, je voudrais soumettre à l'appréciation de la Cour un document important relatif à cette question. Il s'agit du pacte franco-ivoirien, plus exactement du traité d'amitié et d'association entre la République française et le royaume du Laos signé à Paris le 22 octobre 1953 entre M. Vincent Auriol, Président de la République Française, et le roi du Laos.

Avant de citer quelques passages du discours prononcé par le Président de la République, je voudrais rappeler que, avant la signature de ce traité, le Laos faisait partie intégrante de l'Indochine française, et que les représentants au sein de l'Assemblée Nationale ont été considérés comme un territoire qui s'exerçait l'autorité de la France.

Dans l'allocution qu'il prononça à la cérémonie de la signature du traité franco-ivoirien, M. Vincent Auriol déclara: « Par ce traité, nous avons voulu venton franco-ivoirienne, nous venons de consacrer, après de libres débats, l'association entre la République française et le royaume du Laos. Ce traité est un acte de coopération internationale, et nous sommes heureux de constater que ce traité a été ratifié par le Parlement. »

ACHETEZ TOUS VOS LIVRES AU SERVICE DE LA S.P.E.L. Expédition franco de port à partir de 1.000 francs. Contre la répression souscrivez! Jusqu'au 15 juillet l'ancien tarif des abonnements est maintenu.

LA PROCHAIN NUMERO, LES DECLARATIONS de G. BLOCH et S. JUST